

COMMUNE DE DOURGES

LE MAIRE,



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Objectifs et obligations légales

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le DOB a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire évolue :

- Son contenu est plus étoffé : il doit permettre d'informer sur la situation financière de la Commune et de poser les orientations stratégiques de l'action municipale actuelle et à venir. Ce rapport présente les orientations budgétaires, les dépenses, la structure de la dette
- Il donne lieu à un débat et un vote
- Le rapport du DOB est transmis à la Sous-Préfecture et sera mis en ligne sur le site de la Ville

La préparation budgétaire de 2019 sera conduite en veillant à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants et assurer un développement équilibré du territoire tout en

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'articulera autour des points suivants :

- I) Contexte national
- II) Mesures impactant les Collectivités Territoriales
- III) Situation budgétaire de la Commune – exercice 2018
- IV) Elaboration budgétaire et grandes orientations de la Commune

I) CONTEXTE NATIONAL

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3% (1,1% en 2016). Toutefois, elle devrait ralentir en 2018 et s'établir à 1,6% pour diverses raisons : le contrecoup de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique

monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques en Europe.

La croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018 ; celui-ci devrait être de 2,6%, soit le même niveau qu'en 2017.

Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 2,8%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2 323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB.

II) MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat/Collectivités et la première

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-lega.fr.com

70_DE-082-216202747-20190304-04032019_01

étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018.

La Dotation Globale de Fonctionnement des Communes est maintenue également à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des Communes sont maintenues à hauteur de 1,8 milliards d'euros. Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions d'euros du FCTVA en raison de la reprise de l'investissement local.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités locales sont renvoyées au projet de loi dédié annoncé pour la fin du premier trimestre 2019 qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation est bien confirmé.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée F. Esp. 10/00/000

70_OE-062-216202747-20190304-04052019_01

La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021 pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités. Mais rien n'est officiel pour le moment.

Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit pour l'année 2019.

III) SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE - EXERCICE 2018

A ce jour, le Compte de Gestion du Percepteur pour l'exercice 2018 ne nous a pas encore été transmis. Cependant, les comptes de l'année 2018 ont été arrêtés par le service comptable de la Commune ainsi qu'il suit :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	1 275 451,58	013 Atténuation des charges	81 101,39
012 Charges de personnel	3 181 558,03	70 Produits des services	380 156,74
65 Autres charges de gestion	365 664,66	73 Impôts et taxes	3 770 489,15
66 Charges financières	0	74 Dotations, participations	1 328 542,08
67 Charges exceptionnelles	3 242,20	75 Autres produits	44 164,81
014 Reversement fiscalité		76 Produits financiers	24,00
	218 847,00	77 Produits exceptionnels	104 735,08
TOTAL OP REELLES	5 044 763,47	TOTAL OP REELLES	5 709 213,25
042 Op ordre	224 671,19	042 Op ordre	17 345,33
TOTAL OP ORDRE	224 671,19	TOTAL OP ORDRE	17 345,33
TOTAL GENERAL DEPENSES	5 269 434,66	TOTAL GENERAL RECETTES	5 726 558,58
AUTOFINANCEMENT		457 123,92	

LES DEPENSES GENERALES

Le taux de réalisation des dépenses relatives aux charges à caractère général (chapitre 011) de la section de fonctionnement est très proche des inscriptions budgétaires au BP 2018, avant affectation des résultats :

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

Dépenses - charges générales BP 2018 : 1 385 479,40

Dépenses - charges générales CA 2018 : 1 275 451,58

Cet indicateur permet d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice.

La Ville de Dourges n'est pas concernée par les contrats financiers Etat/Collectivités mis en place en 2018. Toutefois, tous les moyens sont mis en œuvre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, sachant que certaines dépenses incompressibles subissent, chaque année, une hausse des tarifs : frais postaux, carburant, transports, fluides.....

De même, la Commune doit toujours faire face aux contraintes liées aux obligations réglementaires (sécurisation des manifestations municipales par exemple)

L'objectif 2019 sera à nouveau la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La Commune a ainsi fait le choix d'entrer dans un processus de mutualisation engagé par la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application après E.legalite.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

Certains des domaines ciblés dans le schéma de mutualisation feront l'objet de groupements de commandes.

La première étape concerne le marché des fournitures de bureau, la papèterie et les fournitures scolaires des écoles pour laquelle la Commune s'est engagée et passera son premier bon de commande ces prochains jours.

Un travail est actuellement en cours avec les services de la CAHC afin de poursuivre la démarche concernant les achats de produits d'entretien. Une autre prévision : les contrats d'assurances sont en phase diagnostic.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Un chapitre 012 maintenu à son niveau, qui cache mal les efforts menés, en partie à cause de l'augmentation des cotisations IRCANTEC, URSSAF et CNRACL et la refonte des grilles indiciaires, l'assurance du personnel ainsi que la volonté de prolonger tant que possible les anciens contrats aidés.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agresse Edigatto.com

70_DE-082-216202747-20190304-04032019_01

Les autres dépenses de la section de fonctionnement (autres charges de gestion, charges financières et exceptionnelles) restent stables.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux et la modification structurelle des participations reçues.

La première étape de la réforme de la taxe d'habitation prend effet en 2018, avec comme conséquence une baisse de 30% pour environ 80% des foyers. A ce jour, les modalités de compensation pour les communes ainsi que le calendrier du reversement ne sont pas encore établies.

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation allouée par l'Etat n'aura cessé de diminuer

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agreste-E.legalite.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

entre 2013 et 2018. Pour 2019, elle devrait se stabiliser.

Il convient de rappeler que depuis 2013, la Commune a comptabilisé une baisse de plus de 330 000 euros sur l'ensemble des dotations allouées par l'Etat.

L'atténuation des charges (chapitre 013) représente le remboursement salarial des emplois aidés, ainsi qu'en matière de congé maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie en fonction des absences des agents et du nombre de contrats aidés en cours ainsi que du niveau de prise en charge opérée par l'Etat.

En ce qui concerne les produits de service, le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : colonies, cantine scolaire, centres de loisirs

Les impôts et taxes perçus par la Commune concernent les taxes directes suivantes : TH, TFB, TFNB, taxe sur l'électricité, taxe d'urbanisme, taxe funéraire, taxe sur la publicité extérieure, droits de place.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

Ce chapitre devrait bénéficier des augmentations des bases fiscales déterminées par les services fiscaux avant application des taux communaux.

Une grande rigueur doit continuer de s'imposer en matière de dépenses communales. Des arbitrages devront ainsi être réalisés par la municipalité en gardant à l'esprit le flou actuel de la réforme de la taxe d'habitation.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal et de notre environnement urbain.

En matière d'investissement, les opérations suivantes ont été réalisées :

TRAVAUX ET AGENCEMENTS

- Travaux de restructuration de La Mairie :
réfection de la façade, réaménagement de

- l'accueil et des bureaux du personnel municipal aux normes PMR, pose d'un ascenseur, création d'un espace vestiaire et lieu de vie
- Travaux de rénovation intérieure et extérieure de la salle Salengro
 - Réalisation d'une salle informatique au rez-de-chaussée de la Mairie : installation de nouveaux serveurs et sécurisation des données ; remplacement des 24 ordinateurs du personnel municipal
 - Poursuite de la rénovation des logements des concierges : isolation et installation électrique ; rénovation du logement rue de la liberté
 - Poursuite des travaux de rénovation des classes de l'école primaire Bruno : agencement complet de 2 classes
 - Poursuite des travaux de rénovation des classes de l'école Ferry : réfection et agencement de 2 classes
 - Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école Les Palombes
 - Remplacement des menuiseries extérieures sur les sites suivants : service Jeunesse, salle des Maquettes, local de la pétanque dourgeoise et salle chopin
 - Remplacement de la chaudière sur le site CCAS/Harmonie Municipale

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agréée E.kopalle.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

- Restructuration des vestiaires du stade de Gaulle et remplacement de la chaudière
- Réfection de la toiture du stand de tir
- Réfection de la toiture de l'école maternelle Bruno : phase N°2
- Fourniture et pose d'un nouveau panneau électronique, salle des sports Briquet
- Remplacement des buts au stade Lesnik
- Fourniture et pose d'un chalet de jardin au sein de l'espace vert de la Halte Garderie
- Fourniture et pose de containers à déchets au cimetière
- Achat de nouveaux équipements pour les salles municipales (tables, chaises, vaisselle, chariots de manutention et de lavage)
- Equipement des services administratifs en mobilier et matériel informatique

VOIRIE – SECURITE

- Travaux d'entretien des voiries communales : reprise de gargouilles, réfection de trottoirs et reprise de purges en chaussée
- Réalisation d'un trottoir de jonction entre la résidence « La Malterie » et la rue Hoche
- Travaux de réfection du parvis de l'église St Piat

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agréée E-lesaffaires.com

70_DE-082-216202747-20190304-04032019_01

- Amélioration de l'éclairage public : remplacement de 80 points lumineux par des ampoules leds – 3^{ème} phase
- Fourniture et pose d'un nouveau système de détection incendie à la salle des Fêtes Mairie
- Sécurisation du Hangar Duhem : pose d'un nouveau rideau métallique
- Fourniture et pose de clôtures et portails pour la sécurisation des sites suivants : square des lilas, local Fasquelle, Halte Garderie et parcours VTT au stade Lesnik
- Installation de caméras de vidéo-protection aux ateliers des services techniques et à l'école Ferry
- Installation de panneaux directionnels et de signalisation routière dans le cadre du projet BHNS

CADRE DE VIE

- Agencement des parterres et fleurissement de la commune
- Entretien annuel des terrains des stades C. De Gaulle et Lesnik (plan de fertilisation)
- Installation d'un système d'arrosage automatique au stade Lesnik
- Entretien annuel et élagage des arbres sur l'ensemble des secteurs de la commune

- Achat d'équipements et d'outillage pour le service espace vert : débroussailleuse, scarificateur, tondeuse

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (Etat, Conseil Départemental, Région Hauts de France, CAHC)
- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, au taux de 3%

3) L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Depuis l'année 2018 l'endettement de la commune est au niveau 0

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agreste : E.legal@ecorm

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

IV) ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

Stabilisation des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement devront obligatoirement être maîtrisées car la commune devra faire face à des incertitudes en matière de recettes et à l'augmentation incompressible de certaines charges générales, le poids des charges transférées ou nouvelles, la revalorisation de la carrière des agents communaux, et aussi la prise en compte des futures charges liées à la mobilisation d'un nouvel emprunt.

Des contraintes s'imposent également à la commune pour l'année 2019 et les années à venir qui auront des répercussions sur les recettes et les dépenses de fonctionnement :

- Reversement au profit de la CAHC de 60% du produit de la taxe communale sur le foncier bâti, issu des entreprises implantées sur les Zones

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

d'Activités Economiques (Quai du Rivage) mais également pour la Zone d'Activité de la plateforme multimodale Delta 3, phase 2 et suivantes

- Minoration de l'Attribution de Compensation à hauteur de 23 200 euros pour l'année 2019 dans le cadre du transfert de la Zone d'Activités Economiques Bourcheuil vers la CAHC et aussi dans le cadre de la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage (prélèvements à compter de 2019 et ce jusqu'en 2026)
- Impact des nouvelles dispositions relatives aux contrats aidés (moins de contrats, conditions d'éligibilité plus contraignantes, diminution des aides financières allouées aux collectivités)

L'objectif sera de rechercher, dans le Budget 2019, des économies qui seront prioritairement ciblées sur les charges à caractère général, à hauteur de ce constat et ce afin d'assumer le paiement des dépenses d'investissements programmées.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application après Egalite3.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

Présentation des objectifs proposés par la commune quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement :

- Poursuite de la démarche de mutualisation avec la CAHC
- En matière de charges de personnel : maîtrise des heures supplémentaires
Toutefois, en 2019, les agents municipaux en poste continueront à bénéficier de mesures favorables pour leur carrière et leur retraite. La Commune prévoit pour 2019 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.
- S'agissant des dépenses incompressibles, il sera nécessaire de remettre en cause la définition des besoins de la commune, de créer de meilleures conditions de mise en concurrence dans le cadre de nos procédures et de rechercher des pistes d'optimisation
- Recherche de recettes nouvelles au travers d'aides financières

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-lepatrie.com

70_DE-082-216202747-20190304-04032019_01

Pour maintenir le lien social et le soutien aux activités de la jeunesse, l'aide de la Municipalité aux Associations est confirmée et restera stable par rapport à l'exercice précédent

Orientations en matière d'endettement

La commune étant totalement désendettée, elle envisage de souscrire un emprunt pour financer certaines de ses dépenses d'investissement.

Il conviendra de veiller au niveau de la mobilisation des fonds et au volume en fonction du rythme des réalisations de l'année.

Orientations en matière d'investissements

La municipalité souhaite poursuivre son programme d'investissements de manière raisonnée.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée e-legalite.com

70_DE-002-210202747-20190304-04032019_01

- Restructuration et extension de la salle des sports Briquet
- Poursuite de l'amélioration de l'éclairage public : rénovation de 50 points lumineux
- Installation de caméras de vidéo-protection sur d'autres sites de la Commune
- Installation d'un panneau d'information électronique
- Poursuite de la rénovation des salles de classes
- Poursuite des travaux d'entretien des voiries communales

Le budget d'investissement intègre également l'ensemble des projets récurrents qui concernent les travaux sur le patrimoine bâti, les mises aux normes PMR, les écoles, la voirie, l'environnement et l'acquisition de matériel pour les services administratifs et techniques.

Par ailleurs, la commune a mandaté un bureau d'études et travaille sur le projet d'extension du parking de la gare.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée Edipaltec.com

70_DE-082-216202747-20190304-04032019_01

Orientations dans le domaine des ressources fiscales

Maintien des taux d'imposition.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a ainsi fixé les grandes lignes de notre action dans lesquelles s'inscrira le prochain budget.

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 6 ans, les finances de la Commune ont été gérées avec la plus grande rigueur. Ainsi de nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale ...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population et en poursuivant le programme des travaux.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances communales. La bonne gestion financière a permis à la Ville de dégager chaque année de

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2019

Application agréée E.espace.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01

l'épargne, et cette année encore il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt malgré les nombreux investissements.

Toutefois quelques sources d'inquiétudes subsistent notamment la non-compensation intégrale de l'exonération de la taxe d'habitation, la multiplication des prélèvements sur notre Attribution de Compensation suite aux transferts de compétences à la CAHC. La continuelle maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate face aux dépenses nouvelles auxquelles la commune est confrontée chaque année afin de se conformer aux obligations réglementaires en matière de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legitime.com

70_DE-062-216202747-20190304-04032019_01